



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation**

**Arrêté n° 2A-2024-06-16-00001 du 16 juin 2024
Fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée
nationale des 30 juin et 7 juillet 2024**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral, notamment son article R. 101 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du président de la République du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;
- Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 modifié portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- Vu les candidatures enregistrées à la préfecture de la Corse-du-Sud pour le premier tour de scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des personnes ayant déclaré leur candidature au premier tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 dans le département de la Corse-du-Sud est établie par circonscription législative et figure en annexe du présent arrêté.

.../...

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et les maires des communes de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et apposé aux emplacements d'affichage administratif habituels des mairies du département de la Corse-du-sud.

Pour le préfet, et par délégation,

Le sous-préfet, directeur de cabinet,

SIGNE

Florian STRASER